

**ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**  
**SÉRIE LITTÉRAIRE (L)**

Liste des épreuves obligatoires	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
<b>Épreuves anticipées</b> (passées en fin de première)			
Français et littérature	3	Ecrite	4 h
Français et littérature	2	Orale	20 min
Sciences	2	Ecrite	1 h 30 min
Travaux Personnels Encadrés (TPE)	2 <sup>(1)</sup>	Orale	10 min par candidat
<b>Épreuves terminales</b>			
Philosophie	7	Ecrite	4 h
Littérature	4	Ecrite	2 h
Histoire & Géographie	4	Ecrite	4 h
Langue vivante 1	4	Ecrite et orale	3 h et 20 min
Langue vivante 2	4	Ecrite et orale	3 h et 20 min
Littérature étrangère en langue étrangère (LELE) Anglais	1	Orale	10 min
Éducation physique et sportive (EPS)	2	Contrôle continu	
<b>Épreuve de spécialité</b>			
Langue vivante approfondie (LVA) Anglais en LV1 ou LV2	4	Ecrite et orale	Intégrée à l'épreuve obligatoire
<b>Épreuves facultatives</b> <sup>(2)</sup>			
Langue vivante 3 - Espagnol		Orale	20 min
Latin (CNED)		Orale	15 min
Arts : Arts plastiques ou Cinéma Audiovisuel ou Théâtre		Orale	30 min

(1) Seuls les points supérieurs à 10 sont retenus et multipliés par 2.

(2) Deux épreuves facultatives au maximum.

Seuls les points supérieurs à 10 sont retenus et multipliés par :

- 2 pour la 1<sup>ère</sup> (ou la seule) option choisie,
- 1 pour la 2<sup>e</sup> option choisie,
- 3 si la 1<sup>ère</sup> option choisie est le Latin.

Mise à jour: mars 17